

**N^{os} 5065⁶
5069⁶**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2005-2006

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL**

concernant l'organisation du service de protection et de prévention

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL**

concernant la formation et l'agrément des travailleurs désignés

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PREMIER MINISTRE**

(10.11.2005)

Monsieur le Premier Ministre,

Sur base de l'avis émis par le Conseil d'Etat dans sa réunion du 5 juillet 2005, au sujet du projet de règlement grand-ducal 5065, j'ai l'honneur de vous informer que la Conférence des Présidents désire se voir soumettre la prise de position du Gouvernement ainsi que le texte coordonné afférent en vue de l'élaboration de son avis.

Je tiens à vous rappeler la demande de prise de position au sujet du projet de règlement grand-ducal 5069, formulée dans sa lettre du 5 février 2004 par mon prédécesseur, Monsieur Jean Spautz, et qui ne nous est pas encore parvenue. Je vous saurais gré de bien vouloir nous la faire parvenir dans les meilleurs délais.

Je vous prie de bien vouloir intervenir en ce sens auprès de Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi. Copie de la présente sera adressée à Monsieur François Biltgen, Ministre du Travail et de l'Emploi, et à Madame Octavie Modert, Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement.

Veuillez croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

*Le Président de la Chambre des Députés,
Lucien WEILER*

